

**Déclaration liminaire SNUEP-FSU  
aux CAPA restreintes  
avancement à la classe exceptionnelle  
et avancement à l'échelon spécial  
du 11 juillet 2019**



**La valeur professionnelle** est une notion présente dans le statut général, dont le contenu et la portée doivent être débattus dans le contexte présent. Le SNUEP-FSU entend mettre en avant sa conception de la valeur professionnelle, construite sur la qualification, la formation, l'expérience professionnelle et le sens du service public, en particulier le souci permanent de l'intérêt général. **Le SNUEP-FSU s'oppose** à la conception que l'institution veut aujourd'hui lui donner : disponibilité pour les travaux supplémentaires, projets, docilité... Certains membres des différentes hiérarchies recherchent, en passant par les pressions exercées sur les personnels, une notion de « mérite » qui menace de plus en plus souvent la professionnalité des agent·es et leurs droits. Il faut donc combattre la référence systématique au mérite.

De ce fait, **les modalités d'accession à la classe exceptionnelle prévues dans le PPCR doivent être totalement abrogées, afin de permettre à toutes et tous d'atteindre cette classe exceptionnelle sans aucune référence à un quelconque mérite.**

Devant le constat du tassement des grilles, **le SNUEP et la FSU défendent le principe d'une réorganisation cohérente des grilles et revendiquent des carrières revalorisées, parcourues à un rythme unique le plus favorable aux agent·es, sans obstacle de grade.** « Mérite » et « grades » apparaissent en effet plus que jamais comme des hochets ou des os qu'on donne à ronger à des enseignant·es en attente de reconnaissance, alors que le ministère n'a aucune intention de revaloriser leur métier, comme le confirme le simulacre de rendez-vous salarial du 1<sup>er</sup> juillet.

**Le SNUEP-FSU s'oppose à la classe exceptionnelle équivalente à peu de chose près au GRAF. Elle constitue un grade supplémentaire lié à l'exercice de certaines fonctions, à l'affectation sur certains postes.** La création d'un 2<sup>ème</sup> vivier pour une minorité d'agent·es ayant fait preuve d'une valeur professionnelle exceptionnelle va dans le même sens que la volonté managériale d'en limiter l'accès à seulement une partie des agent·es. **Le SNUEP-FSU revendique l'accès de tou·tes à l'indice terminal du corps à la fin d'une carrière complète.** Or les

critères de départage des promouvables à la classe exceptionnelle comme les volumes contraints de promotion réduisent cet accès, n'assurent pas l'égalité de traitement et maintiennent frustration et injustice, conséquences de toute tentative d'évaluation au mérite.

L'an passé, le SNUEP-FSU Orléans-Tours dénonçait la perte de 12 promotions au vivier 1 à l'avancement à la classe exceptionnelle à la rentrée 2018.

Notre académie n'a malheureusement pas été la seule à perdre des promotions. Cette année, le ministère a ajouté la mission de tuteur d'un·e collègue stagiaire et assoupli la mission de formateur académique. Malgré cela, ce sont encore 10 promotions au vivier 1 à l'avancement à la classe exceptionnelle à la rentrée 2019 qui sont perdues. Il est évident qu'à ce rythme nous n'atteindrons jamais les 10 % du corps en classe exceptionnelle en 2023 comme prévu initialement. Il nous faut à nouveau interpeler le ministère et l'enjoindre à plus de souplesse dans la fongibilité entre les viviers 1 et 2 lorsque le vivier 1 ne peut plus être alimenté et à reconnaître de nouvelles missions pour le vivier 2 telles que professeur·e principal·e ou bénéficiaires d'IMP ; missions déjà proposées par la FSU lors de précédentes discussions avec le ministère. Il est regrettable que cette promotion à la classe exceptionnelle n'apparaisse aujourd'hui que comme "la seule voie" d'augmentation salariale pour les collègues Hors Classe ayant atteint l'échelon terminal 6 et qui se refusent à attendre la création d'un hypothétique échelon 7 repoussé à 2021.